

PROCÈS-VERBAL  
CINQUANTE-QUATRIÈME ASSEMBLÉE

Adoptée

Kuujjuaq, le 25 février 1992.

Procès-verbal de la cinquante-quatrième assemblée du Comité consultatif de l'environnement Kativik tenue le 25 février 1992 dans la salle Touraine de l'Hôtel Méridien, à Montréal.

La séance est ouverte à 9 h 00.

Sont présents les membres suivants :

MM. Bruno Desbois, ARK, président  
Claude Gilbert, ARK  
Hubert Marcotte, Environnement Canada  
Jean-Guy Charest, MAINC  
Yvon Vigneault, Pêches et Océans Canada  
Jacques Giguère, SAA (Québec)  
Guy Tanyan, MSSS (Québec)

Mme Karen Rosen, secrétaire exécutive

Est absent :

M. Paul Okituk, ARK

Ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Présentation des nouveaux membres;
3. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée
4. Révision du processus provincial décrit au chapitre 23 de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois*;
5. Budget du CCEK;
6. Relance du dossier sur le cratère du Nouveau-Québec;
7. Rencontre avec M. John Hurley, avocat représentant la Société Makivik;
8. Stratégie de conservation de l'Arctique;
9. Complexe Grande Baleine;
10. Base d'opération avancée à Kuujjuaq;
11. Autres sujets;
12. Prochaine réunion.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel que présenté.

2. Présentation des nouveaux membres

L'Administration régionale Kativik a nommé deux nouveaux membres sur le comité. Il s'agit de MM. Claude Gilbert et Paul Okituk, tous deux à l'emploi de l'ARK à titre, respectivement, d'avocat et de gérant adjoint.

M. Desbois demande aux membres s'ils ont des personnes à recommander pour remplacer M. Claude Delisle. Me Gilbert propose un candidat titulaire d'un doctorat en sciences politiques spécialisé sur la baie James et qui travaille actuellement avec M. Charbonneau. M. Marcotte fait savoir à l'assemblée qu'il n'est pas nécessaire de le remplacer immédiatement.

M. Desbois profite de l'occasion pour présenter Mme Karen Rosen qui assume dorénavant les fonctions de secrétaire exécutive auprès du Comité.

3. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée

Les membres n'ont pas reçu le procès-verbal de la 53e assemblée. L'adoption des procès-verbaux de la 53e et de la 54e assemblées est reportée à la prochaine réunion.

Les membres font part de leur insatisfaction relativement à l'expédition des documents. Pour s'assurer que les documents expédiés sont bien reçus, ils demandent qu'ils soient envoyés par service de messagerie, à moins qu'il s'agisse d'une urgence. Tout document envoyé par télécopieur devrait faire l'objet d'un suivi, de façon à vérifier leur réception en bonne et due forme. Les membres demandent que le procès-verbal des réunions leur soit envoyé dans les plus brefs délais, préférablement dans les dix jours qui suivent la réunion.

4. Révision du processus provincial décrit au chapitre 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois

Les membres discutent de la possibilité d'effectuer une rotation à la présidence de la CQEK comme cela se fait pour le CCEK; on étudie par ailleurs la possibilité de fixer à deux ans le mandat des membres nommés.

5. Le budget du CCEK

M. Marcotte explique que le CCEK n'a pas de budget discrétionnaire. Les seuls fonds alloués au CCEK sont répartis entre le secrétariat et les frais de déplacement engagés par les membres pour assister aux réunions. Le Comité passera en revue les fonds qui lui sont accordés et verra dans quelle mesure le manque de fonds nuit à l'exécution de son mandat. Les fonctions du CCEK doivent être clairement définies. Un plan d'action détaillé doit être préparé montrant les objectifs du Comité ainsi que les délais et les fonds nécessaires à la réalisation de ces objectifs. On doit mettre en évidence le fait que le Comité était disposé et en mesure d'entreprendre et de mener à terme un certain nombre d'activités s'inscrivant dans son mandat, mais que le manque de ressources financières l'en a empêché. Les membres conviennent de présenter ce plan d'action accompagné du budget proposé et d'informations concernant le mandat et le rôle du comité. Me Gilbert souligne la nécessité d'accroître les ressources humaines et financières du secrétariat du Comité de façon à permettre à ce dernier de faire mieux valoir ses points de vue, compte tenu du fait que les membres ne peuvent assurer par eux-mêmes le suivi des dossiers qui leur sont confiés.

La CBJNQ prévoit que les gouvernements fédéral et provincial doivent financer les activités du comité à part égale. En 1984, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial ont conclu une entente aux termes de laquelle le gouvernement provincial fournit les ressources nécessaires au maintien du secrétariat. Le Canada rembourse le moitié de dépenses admissibles. Cette entente n'a pas été revue depuis 1988.

6. Relance du dossier sur le cratère du Nouveau-Québec

Le moratoire sur la création d'un parc est levé. La recommandation antérieure du Comité visant la création d'un parc national sur le site du cratère du Nouveau-Québec doit être révisée.

7. Rencontre avec M. John Hurley

Une rencontre a eu lieu récemment entre M. Desbois et Me Hurley, avocat représentant la Société Makivik concernant des modifications au chapitre 23 de la Convention. M. Hurley souligne que tout commentaire au sujet de la Convention devrait être transmis par l'entremise de la Société Makivik. Le Comité devrait aviser M. Hurley de tout changement envisagé avant d'en saisir l'administrateur, étant donné que l'interprétation du Comité n'est pas acceptable devant la loi. M. Giguère souligne que l'examen du chapitre 23 de la Convention fait partie du mandat confié au Comité. M. Marcotte abonde dans le même sens pour dire que le Comité est chargé, entre autres, de se prononcer sur les questions mettant en cause la région Kativik. Le Comité répond à une demande de M. Dorais sur l'interprétation à donner au chapitre 23 de la Convention. Acquiescer à la requête de Me Hurley, nécessiterait de modifier le mandat du Comité.

8. Stratégie de conservation de l'Arctique

Au mois d'octobre 1991, des représentants de l'Administration régionale Kativik ont rencontré M. Charest concernant sa participation à la stratégie de conservation de l'Arctique. Une lettre de M. Benoit Bouchard, sous-ministre, informait l'ARK qu'il avait demandé à M. Charest d'élargir le programme pour inclure tout le Nord du Québec. Le Comité est d'avis que le gouvernement fédéral devrait mettre en place des structures permettant de faire un bon nettoyage dans le Nord de façon à éliminer les risques de voir de nombreux problèmes à long terme émerger dans les communautés nordiques. Le Comité convient de communiquer avec chacun des ministères engagés dans le Nord afin de connaître quel est leur mandat précis relativement au Nord ainsi que leur définition du Nord. Cette information sera ensuite communiquée à MM. Siddon et Charest et pourrait être incluse dans la lettre accompagnant la proposition de budget que l'on doit faire parvenir au ministère fédéral. Le Comité doit voir à ce que la région Kativik soit comprise dans ce que l'on définit comme territoire arctique.

9. Complexe Grande Baleine

M. Desbois informe les membres du Comité que des audiences publiques relativement au complexe Grande Baleine se tiennent dans les communautés depuis quelques semaines. Ces audiences visent à obtenir les commentaires des intervenants de façon à pouvoir les intégrer aux directives sous-tendant l'énoncé de répercussions.

10. Base d'opération avancée à Kuujjuaq

M. Desbois est d'avis que ce dossier stagne depuis quelque temps en raison du volume de travail consacré au projet Grande Baleine. La Société Makivik s'est opposée de façon formelle au projet qu'elle dit déroger aux dispositions contenues dans la Convention. Le Comité devrait demander au Ministère de la Défense de lui faire savoir où la base doit être située. En novembre dernier, M. Forestell avait suggéré qu'un comité ad hoc soit constitué pour s'occuper de ce projet, mais M. Dorais avait refusé, invoquant les coûts et les difficultés de mise en oeuvre d'une telle entreprise.

11. Autres sujets

M. Desbois fait savoir au Comité que les personnes suivantes forment le nouveau Cofex Nord : MM. Lacoste, Ingram, Delisle, Anowak (ancien maire d'Inukjuak) et Dufour. M. Desbois fait ensuite état d'une rencontre avec MM. Hurley, Forestell, Adams, Dupuis et Dorais qui a eu lieu en février 1992 et portant sur la composition du Comité du budget et des projets. Le projet Grande Baleine monopolise une bonne part du temps et des efforts du Comité fédéral, mais l'Administrateur n'entend pas considérer la création d'un comité ad hoc chargé de voir aux autres dossiers.

12. Date de la prochaine réunion

Les membres sont d'avis qu'il y a lieu d'expliquer le mandat et le rôle du Comité en tant que groupe tripartite. M. Marcotte suggère que la prochaine réunion se tienne dans le Nord avec une rencontre de l'ARK et de Makivik. Il conviendrait d'y allouer une période de temps suffisante et que la durée minimale du séjour devrait être d'au moins 24 heures. La prochaine réunion du CCEK aura donc lieu les 13 et 14 avril 1992, à Kuujjuaq et y assisteront les membres du Conseil régional de l'ARK ainsi que les représentants de la Société Makivik.

**Kativik Environmental Advisory Committee**

**Minutes**

**54th sitting**

**Adopted**

**Montreal, February 25, 1992**



The fifty-fourth sitting of the Kativik Environmental Advisory Committee was held on February 25, 1992, at the Meridian Hotel, Touraine Room, in Montreal. The meeting began at 9:00 am.

The following members were present:

Bruno Desbois, KRG, chairman  
Mr. Claude Gilbert, KRG  
Mr. Hubert Marcotte, Canada  
Mr. Jean-Guy Charest, Canada  
Mr. Yvon Vigneault, Canada  
Mr. Jacques Giguère, Quebec  
Mr. Guy Tanyan, Quebec

Absent:

Mr. Paul Okituk, KRG

Executive Secretary: Karen Rosen

## Agenda:

1. Adoption of the agenda;
2. Presentation of new members;
3. Adoption of minutes of previous sitting;
4. Revision of provincial procedure for Chapter 23 of the James Bay Agreement;
5. KEAC budget;
6. Reactivation of file on the Nouveau Quebec Crater;
7. Meeting with John Hurley;
8. Arctic conservation plan;
9. Great Whale complex;
10. Forward operation location - Kuujuaq;
11. Other business
12. Date of next sitting

1. **Adoption of the agenda**

The agenda was adopted as presented above.

2. **Presentation of members**

The Kativik Regional Government appointed two new members, to the committee. The members are Mr. Claude Gilbert, a lawyer for the KRG, and Mr. Paul Okituk, the assistant manager for the KRG.

Mr. Desbois asked the members if they had any suggestions for replacing Mr. Claude Delisle. Mr. Claude Gilbert mentioned a possible candidate, who has his Ph.D. in political science on James Bay and is currently working with Mr. Charbonneau. Mr. Marcotte informed the members that it was not necessary to replace him immediately. Mr. Desbois also took this opportunity to introduce Karen Rosen as the new executive secretary for the committee.

3. **Adoption of minutes of previous sitting**

The minutes of the 53rd sitting were not received by the members. The minutes of the 53rd and 54th will be adopted at the next sitting. The members expressed their dissatisfaction with the transmission of documents. To ensure that all documents sent are received, the members requested that all documents should be sent to them by courier, unless it is urgent. Any documents sent by fax should be followed up, to ensure that they have been received. The members also requested that the minutes of the meetings be sent to them as soon as possible, preferably within 10 days following the meeting.

4. **Revision of provincial procedures for Chapter 23 of the James Bay Agreement;**

The members discussed the possibility of rotating the chair on the KEQC in the same manner as the rotation of the chair for the KEAC; the possibility of nominations every two years was discussed.

5. **KEAC budget;**

Mr. Marcotte stated that the committee does not have a discretionary budget. The budget only contains sufficient funds to provide for the secretariat, and for the travel expenses necessary for the members to

attend regular meetings. The committee will examine the funds available to them, and the effect of these budget constraints on the productivity of the committee. The function of the KEAC must be clearly identified. A plan of action must be well established demonstrating the goals of the committee, the amount of time and funding necessary to accomplish these goals. It must be shown that the committee has been willing and able to proceed with various actions, however, the lack of funding had impeded their goals. The members decided to submit this working plan with the proposed budget, including information regarding the committee's mandate, and role. Mr. Claude Gilbert affirmed the need to establish a substantial secretariat, with adequate financial and human resources to enable the committee to have an impact, since the members can not work on the dossiers alone.

According to the JBNQA the provincial and federal parties are supposed to provide equal funding to the committee. In 1984 an agreement was reached between the federal and provincial administrators which stated that the provincial government would provide the necessary resources to maintain the secretariat, and the Federal Government would reimburse half of the allowable expenses. This agreement has not been reevaluated since 1988.

6. Reactivation of file on the Nouveau Quebec Crater

The moratorium on the creation of parks has been lifted. The committee's previous recommendation to establish a national park on the site of the Nouveau Quebec Crater must now be reexamined.

7. Meeting with John Hurley:

Mr. Bruno Desbois recently met with Mr. John Hurley, a lawyer representing the Makivik Corporation, with respect to the suggested modifications to chapter 23 of the agreement. Mr. Hurley stated that any comments about the agreement should be conveyed through the Makivik Corporation. The committee must advise Mr. Hurley of any changes prior to submitting them to the administrator, since the committee's interpretation is not legally acceptable. Mr. Giguère stated that it is part of our mandate to review chapter 23 of the agreement. Mr. Marcotte agreed that part of the role of the KEAC is to provide opinions and commentaries on issues involving the Kativik region. The committee is responding to a request issued by Mr. Dorais for the committee's interpretation of Chapter 23 of the JBNQA. Adhering to the recommendations of Mr. Hurley, would necessitate changes to the committee's mandate.

8. Arctic conservation plan:

In October, 1991, members of the Kativik Regional Government met with Mr. Charest, to discuss his involvement with the Arctic Conservation Plan. The KRG received a letter from Mr. Benoit Bouchard, Deputy Minister of Canada announcing that he had requested Mr. Charest to extend the program to all of the northern Quebec region. The committee believes that the Federal Government must organise a considerable amount of clean-up work to be administered in the North, in order to avoid many long term problems in northern communities. The committee has now decided to contact each ministry associated with the North, in order to ascertain how each ministry defines the North, as well as their mandate with respect to Northern affairs. The information will then be transmitted to Mr. Siddon, as well as Mr. Charest. This information could then be included in the letter to the Federal Ministry in regards to the proposed budget. The committee must ensure that the Kativik region is included as part of the Arctic territory.

9. Great Whale complex:

Mr. Desbois informed the members of the committee that consultation hearings for Great Whale have been taking place in the communities for the last few weeks. The purpose of the hearings is to meet with the intervenors in order to integrate their comments into the guidelines for the impact statement.

10. Forward operation location - Kuujuaq:

Mr. Desbois feels that work on this project has been stagnating due to large influx of work on the Great Whale project. The Makivik Corporation formally opposed the project on the grounds that it constitutes a change to the JBNQA. The committee should ask the Department of National Defence where the project should be located. In November, 1991, Mr. Forestell, suggested that an ad hoc committee should be established to deal with this project, however Mr. Dorais has refused, due to the cost and logistics of such an undertaking.

11. Other Business

Mr. Bruno Desbois informed the committee that the new Cofex north is composed of the following members; Mr. Lacoste, Mr. Ingram, Mr. Delisle, Mr. Anowak, formerly the mayor of Inukjuak, and Mr. Dufour. Mr. Bruno Desbois also discussed a meeting he attended with Mr. Hurley, Mr. Forestell, Mr. Peter Adams, Mr. John Dupuis, and Mr. Dorais at the beginning of February, 1992. The issues discussed were; membership, budget, and small projects. The Great Whale project requires a substantial amount of work, and time, of the federal committee, however, the administrator has refused to form an ad hoc committee to work on the other projects.

12. Date of next sitting

The members feel that the committee's mandate, and role as a tripartite group must be clarified.

Mr. Marcotte suggested that the next meeting of the advisory committee be held in the North, in order to incorporate a meeting with the Kativik Regional Government and the Makivik Corporation. Sufficient time should therefore be allocated to this meeting, such that the minimum stay must be 24 hours. The next meeting of the KEAC is scheduled for April 13, and April 14, 1992, in Kuujjuaq, to be held jointly with the Regional council and members.